

# Conditions de travail et santé au travail : le point de vue des salariés normands

Exploitation des données de  
l'outil Evrest

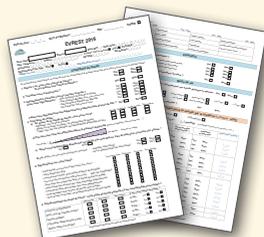


Les conditions de travail peuvent avoir des effets sur l'implication des salariés, leur rapport au travail, leur efficacité, leur santé et plus largement leur bien-être. Des travaux récents montrent que les facteurs liés à l'état de santé des salariés et leur hygiène de vie ont un impact sur l'absentéisme en entreprise : les salariés qui estiment leur travail nerveusement fatigant ou qui ont une mauvaise qualité de sommeil sont plus nombreux à être absents que la moyenne des salariés.

Dans l'entreprise, l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité au travail, il doit assurer la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés. Les médecins du travail informent et conseillent l'employeur sur les risques liés à l'activité de travail et sur la santé collective des salariés, notamment dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les comités sociaux et économiques (CSE).

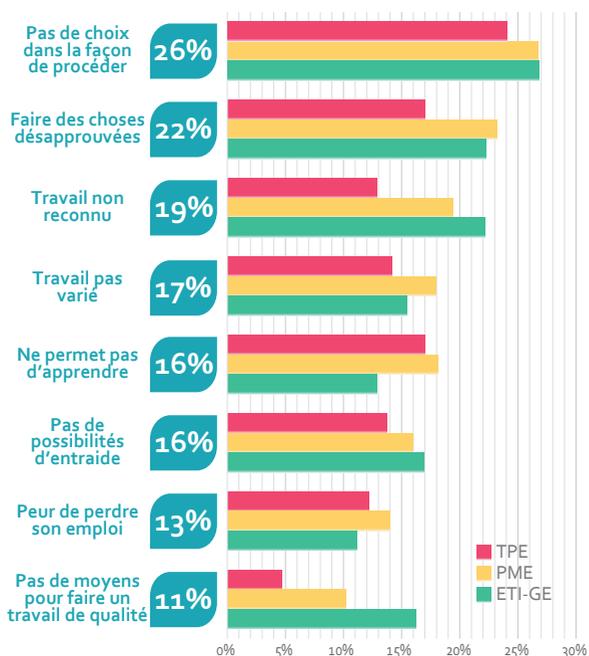
Des indicateurs sur l'état de santé de la population et sur les conditions de travail, surtout lorsqu'ils sont suivis dans le temps, permettent d'apporter des connaissances, de souligner des constats, de repérer des situations préoccupantes ou qui se dégradent et ainsi d'aider à orienter les actions de prévention. C'est la possibilité qu'offre l'outil Evrest, observatoire national qui vise à recueillir et suivre des informations chiffrées sur différents aspects du travail et de la santé au moyen d'un questionnaire très court rempli lors des consultations de médecine du travail. Il fournit des données concernant la perception qu'ont les salariés de leurs conditions de travail et de leur santé. Il permet de donner régulièrement et assez rapidement des informations succinctes, mais précieuses, pour amorcer une réflexion.

En Normandie, Evrest est en place depuis 2008. Les résultats publiés ici portent sur les données collectées auprès des salariés normands entre 2014 et 2016. Des éléments sur les conditions de travail perçues, les troubles musculo-squelettiques, les affections neuropsychiques et leurs interactions sont présentés de manière globale et selon la taille de l'entreprise d'exercice des salariés.



# Les conditions de travail perçues

## Appréciation du travail



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

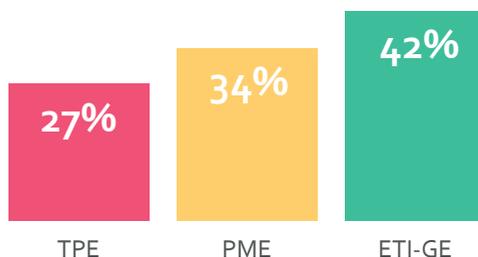
La majorité des salariés normands qualifie globalement son travail de manière positive. Les appréciations négatives (pas de choix dans la façon de procéder, faire des choses désapprouvées, sentiment d'un travail non reconnu par l'entourage professionnel...) se retrouvent dans les mêmes mesures en Normandie qu'au niveau national. Ces appréciations négatives sont plus souvent rapportées par les salariés les plus âgés, par les ouvriers et employés et moins souvent par les salariés de la construction. Par ailleurs, elles diffèrent également selon la taille de l'entreprise d'exercice : elles sont globalement moins présentes chez les salariés des TPE.

**TPE** : Très petites entreprises (< 10 salariés)  
**PME** : Petites et moyennes entreprises (de 10 à 249 salariés)  
**ETI-GE** : Entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises (250 salariés et plus)

## Les salariés enquêtés

Entre 2014 et 2016, 2 399 salariés ont été enquêtés dans le cadre d'Evrest, 17 % travaillent dans des TPE, 53 % dans des PME et 30 % dans des ETI-GE. Les profils des salariés sont différents selon la taille de l'entreprise d'exercice. Ici, les ETI-GE regroupent essentiellement des salariés du secteur de la santé, du social et de l'administration, en majorité des femmes et des employés ; dans ces entreprises, les proportions de cadres et professions intermédiaires et de salariés de 45 ans et plus sont plus importantes qu'ailleurs. Les salariés des PME sont en majorité des hommes, des ouvriers et se répartissent de façon à peu près homogène dans chaque secteur d'activité. Les TPE comptent ici autant d'hommes que de femmes ; les salariés y sont plus jeunes qu'ailleurs et travaillent principalement dans les secteurs du commerce et des services.

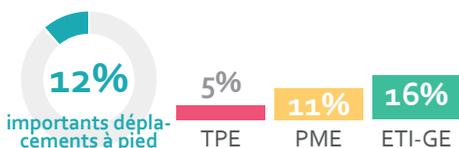
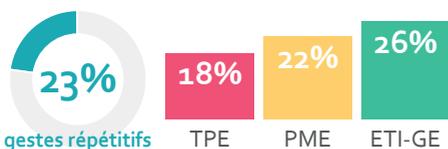
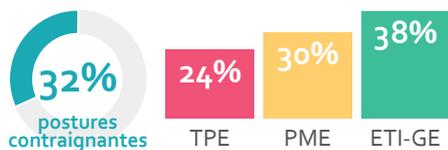
## Difficultés liées à la pression temporelle



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

La pression temporelle (devoir se dépêcher, faire tout très vite...) a été notée par les salariés sur une échelle allant de 0 à 10. Les difficultés liées à la pression temporelle sont caractérisées à partir d'une note supérieure ou égale à 6. Un salarié normand sur trois éprouve de telles difficultés. Les aînés, les cadres, les salariés du secteur de la santé et de l'administration y sont les premiers confrontés. Indépendamment de ces facteurs, les salariés des ETI-GE en ont plus fréquemment témoigné.

## Pénibilité des charges physiques



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

Dans la région, la part de salariés exposés à des charges physiques est plus importante qu'au niveau national. Pour 63 % des salariés normands, le poste de travail implique des gestes répétitifs, pour 59 % il implique des postures contraignantes, pour 57 % une station debout prolongée, pour 54 % il demande des efforts, des ports de charges lourdes et pour 43 % il comprend d'importants déplacements à pied.

S'agissant de la pénibilité ressentie à cause de ces charges physiques, davantage de salariés normands la ressentent comparativement à ceux enquêtés au niveau national. L'appréciation globale de la pénibilité des charges physiques du poste de travail varie significativement selon le sexe, l'âge, la PCS et le secteur d'activité : les femmes, comme les salariés les plus âgés éprouvent systématiquement en plus grand nombre la difficulté ou la pénibilité des charges physiques qui leur incombent. En outre, la pénibilité ressentie est plus souvent exprimée par les ouvriers et les employés. Elle se manifeste plus fréquemment chez les salariés du secteur de la santé et de l'administration (environ 2 salariés sur 3), de l'industrie et de la construction (environ 1 salarié sur 2).

Par ailleurs, quelle que soit la charge physique évoquée, la pénibilité du poste de travail est plus souvent rapportée par les salariés qui exercent dans les ETI-GE. Les postures contraignantes, les efforts et ports de charges lourdes sont les charges physiques qui engendrent le plus souvent des difficultés.

En Normandie, 16 % des salariés enquêtés ont déclaré avoir des trajets domicile/travail longs ou pénibles, proportion similaire à celle observée au niveau national. Ces salariés exposés aux risques inhérents aux divers modes et types de transports (routiers, ferroviaires, individuels, collectifs...) sur leur trajet domicile/travail, accumulent stress et fatigue nerveuse et s'exposent ainsi à une baisse d'attention au travail.

Ces trajets domicile/travail longs ou pénibles sont davantage rapportés par les personnes exerçant dans les entreprises de 250 salariés ou plus (ETI-GE).

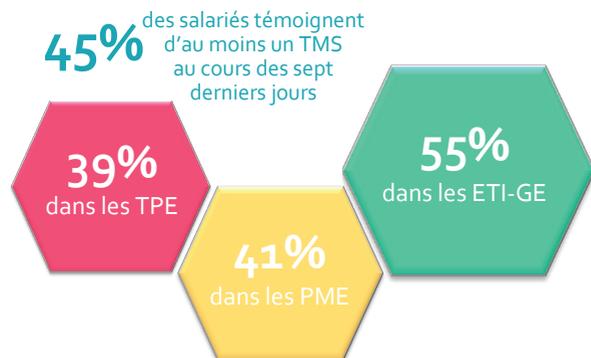
## Trajets domicile/travail longs ou pénibles



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

# Santé : les troubles musculo-squelettiques

## Plaintes ou signes de TMS



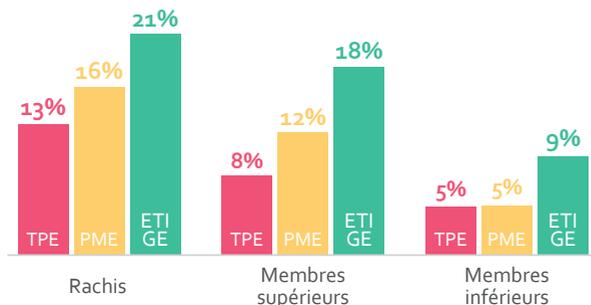
Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

## TMS gênant le travail



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

## Localisation des TMS gênant le travail



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

Note de lecture : Dans les TPE, 13 % des salariés ont été gênés dans leur travail au cours des sept derniers jours par un TMS du rachis, 8 % par un TMS des membres supérieurs et 5 % par un TMS des membres inférieurs. Un même salarié peut avoir signalé plusieurs localisations de TMS, c'est pourquoi la somme n'est pas égale à 20 % comme dans le précédent graphique.

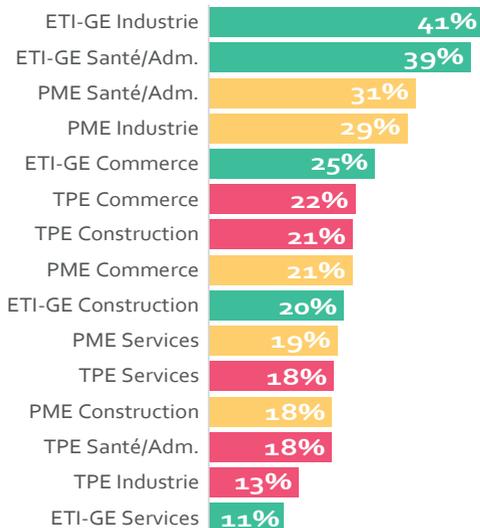
Les troubles musculo-squelettiques (TMS) affectent les tissus concourant au maintien et à la mobilité des articulations. Ils se manifestent principalement au niveau des épaules, du dos, des coudes, des poignets, des genoux et des chevilles. Les lésions induites sont dues à une hypersollicitation des articulations dans certaines situations de travail. Les premiers signes se manifestent par une douleur et/ou une gêne fonctionnelle. À un stade plus avancé, ces pathologies génèrent des conséquences graves pour le maintien dans l'emploi des salariés (incapacité temporaire ou permanente, handicap, inaptitude...). Ils constituent la première cause de maladies professionnelles indemnisées et la première cause de journées de travail perdues du fait des arrêts de travail.

En Normandie, 45 % des salariés enquêtés pour Evrest mentionnent des troubles ostéoarticulaires au cours des sept derniers jours. Quelle que soit leur localisation, les TMS sont davantage signalés par les salariés normands que par ceux du niveau national. Qu'il s'agisse des plaintes ou de la gêne occasionnée pour travailler, les TMS sont davantage rapportés par les femmes et les salariés les plus âgés. Il existe par ailleurs un gradient social marqué : les ouvriers y sont les premiers confrontés, viennent ensuite les employés, puis les personnes exerçant une profession intermédiaire et enfin les cadres. En outre, les salariés exerçant dans les ETI-GE sont les plus nombreux à signaler des TMS et une gêne dans le travail.

## TMS gênant le travail selon le secteur d'activité

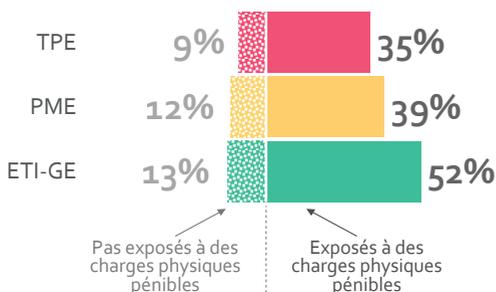
La fréquence des plaintes de TMS et la fréquence de la gêne occasionnée dans le travail diffèrent selon le secteur d'activité. Les salariés de la santé et de l'administration et ceux du secteur industriel sont les plus affectés : environ 1 salarié sur 3 exerçant dans ces secteurs a ressenti une gêne dans le travail liée à un TMS au cours des sept derniers jours (environ 1 salarié sur 5 pour les autres secteurs d'activité).

En particulier, les salariés des grandes entreprises de l'industrie ont le plus souvent déclaré des TMS au cours des sept derniers jours : 66 % s'en sont plaints et 41 % ont ressenti une gêne dans le travail. Viennent ensuite les salariés du secteur de la santé et de l'administration : 59 % ont manifesté des TMS dans les sept derniers jours et 39 % ont signalé qu'ils constituaient une gêne pour travailler.



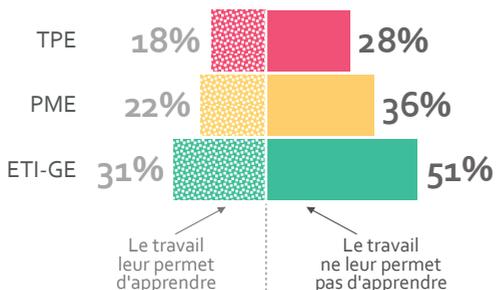
Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

## TMS gênant le travail et conditions de travail

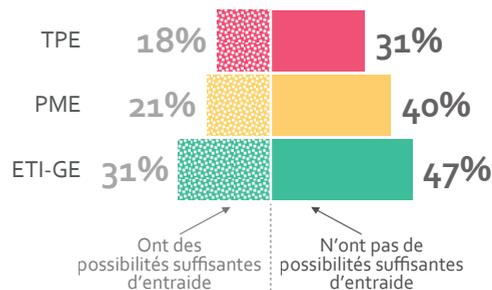


Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

La survenue de TMS est également influencée par des facteurs de risque liés à l'environnement de travail. En Normandie, Evrest montre une relation entre la fréquence des TMS et les charges physiques du poste ou encore les appréciations du travail. Par exemple, dans les TPE, parmi les salariés qui ont déclaré avoir de l'entraide, 18 % ont été gênés dans leur travail par des TMS au cours des sept derniers jours ; ils sont 31 % parmi ceux qui ont déclaré ne pas avoir suffisamment d'entraide au travail.



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

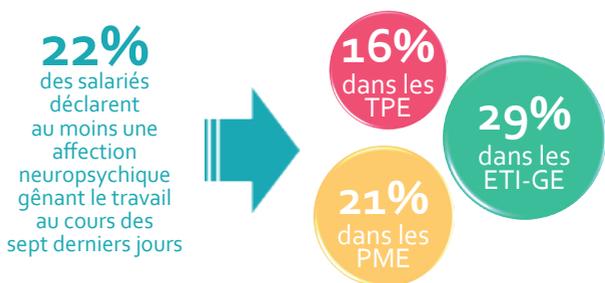
# Santé : les affections neuropsychiques

Trois affections neuropsychiques sont explorées dans Evrest : la fatigue/lassitude, l'anxiété/nervosité/irritabilité et les troubles du sommeil. En Normandie, la moitié des salariés enquêtés s'est plaint d'au moins une de ces affections au cours des sept derniers jours. En particulier, 36 % ont éprouvé de la fatigue, 28 % de l'anxiété et 26 % ont déclaré souffrir de troubles du sommeil, des proportions plus élevées que celles enregistrées pour Evrest national (respectivement 25 %, 19 % et 20 %). Les troubles neuropsychiques sont définis dans Evrest par l'association de ces trois affections ; ils touchent 12% des salariés en Normandie (8 % au niveau national). Si elles s'installent dans la durée, ces affections neuropsychiques peuvent avoir un impact sur le fonctionnement des entreprises (démotivation, dégradation des capacités, de la performance au travail, accident de travail, de trajet professionnel, absentéisme...). Évaluer les risques psychosociaux qui conduisent à la manifestation de ces troubles psychiques dans le cadre de la démarche globale de prévention des risques professionnels apparaît donc incontournable.

## Affections neuropsychiques gênant le travail

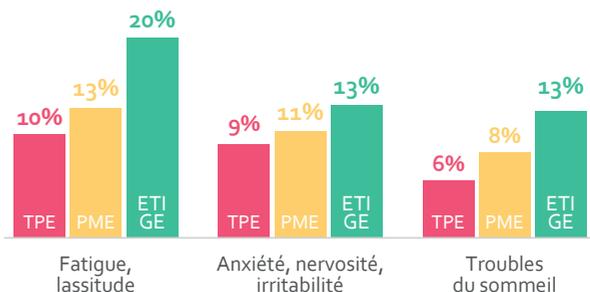
Plus d'1 salarié normand sur 5 enquêté pour Evrest (22 %) a déclaré une affection neuropsychique ayant causé une gêne dans le travail au cours des sept jours précédents.

Ces affections sont globalement plus répandues chez les femmes et chez les salariés les plus âgés. Indépendamment des facteurs sociodémographiques, leur fréquence ne varie pas de manière significative en fonction de la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). En revanche, la fréquence de ces affections psychiques diffère selon la taille de l'entreprise. C'est en effet dans les ETI-GE qu'elles sont les plus souvent déclarées (59 % en éprouvent au moins une contre respectivement 45 % et 47 % dans les TPE et PME). C'est également dans les entreprises les plus grandes que ces affections interfèrent dans le travail : 29 % des salariés des ETI-GE ont déclaré au moins une affection psychique ayant occasionné une gêne dans le travail dans les sept derniers jours (16 % des salariés des TPE et 21 % des salariés des PME).



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

## Détail des affections neuropsychiques gênant le travail

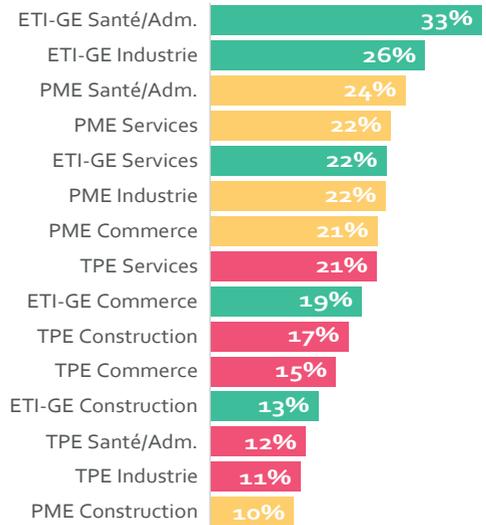


Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

Note de lecture : Dans les PME, 10 % des salariés ont été gênés dans leur travail au cours des sept derniers jours par de la fatigue, 9 % par de l'anxiété et 6 % par des troubles du sommeil. Un même salarié peut avoir signalé plusieurs affections neuropsychiques, c'est pourquoi la somme n'est pas égale à 16 % comme dans le précédent graphique.

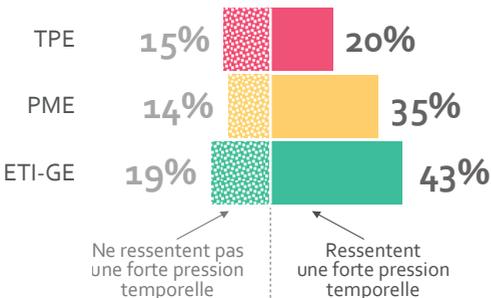
## Affections neuropsychiques gênant le travail selon le secteur d'activité

La part de salariés se plaignant d'affections neuropsychiques et la part de ceux pour lesquels ces affections occasionnent une gêne dans le travail diffèrent selon le secteur d'activité. Les salariés de la santé et de l'administration sont, de loin, ceux qui en souffrent le plus : 2 salariés sur 3 de ce secteur se sont plaints d'au moins une affection psychique au cours des sept derniers et pour près d'1 salarié sur 3, elle a généré une gêne dans le travail. Viennent ensuite les salariés du secteur industriel, des services et du commerce ; dans chacun de ces secteurs, environ la moitié en ont souffert dans les sept derniers jours et pour environ 1 sur 4, cela a constitué une gêne dans le travail. La construction semble le secteur le plus épargné : 34 % de ses salariés ont déclaré fatigue, anxiété ou troubles du sommeil dans les sept derniers jours ont 12 % ont précisé que cela occasionnait une gêne au travail. La fréquence de ces affections varie également selon la taille de l'entreprise.



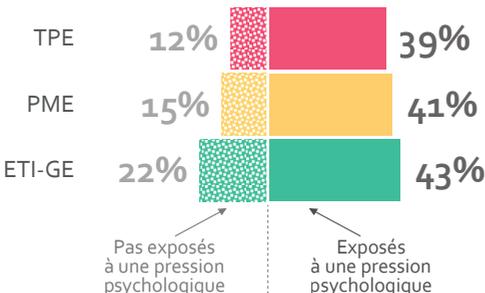
Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

## Affections neuropsychiques gênant le travail et conditions de travail

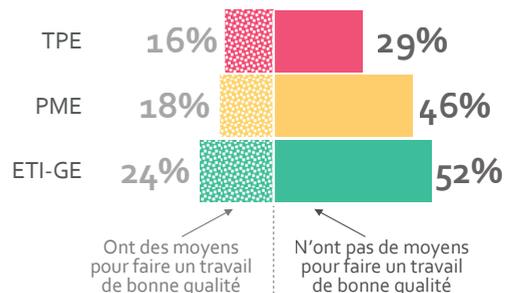


Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

Au delà des caractéristiques individuelles des salariés, la survenue des troubles psychiques et la gêne qu'ils occasionnent dans le travail, sont étroitement liées aux facteurs psychosociaux, notamment ceux ayant trait à l'organisation du travail. Par exemple, dans les PME, parmi les salariés qui ne ressentent pas de forte pression temporelle au travail, 14 % ont été gênés dans leur travail par une affection neuropsychique au cours des sept derniers jours ; ils sont 35 % parmi ceux qui ressentent une forte pression temporelle.



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S



Source : Evrest Normandie 2014-2016 - Exploitation : OR2S

## Le dispositif Evrest

Evrest est structuré selon une double préoccupation : constituer une base de données nationale renforçant les connaissances sur les conditions de travail et la santé au travail et permettre aux équipes santé travail de produire des données en fonction de leurs besoins. Ce dispositif se présente avec trois grands niveaux de fonctionnement :

Le **niveau national** est structuré autour d'un Groupement d'intérêt scientifique (Gis) composé d'organismes publics et de grandes entreprises s'intéressant à l'amélioration des conditions de travail et à la santé au travail.

Au **niveau régional**, un ou plusieurs référents régionaux prennent en charge l'organisation du dispositif. En Normandie, ces référents s'appuient sur un groupe de suivi régional composé notamment de médecins et d'infirmiers de santé au travail, de l'agence régionale de santé, de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Au **niveau local**, les médecins du travail participants s'engagent au minimum à alimenter l'échantillon national de base de salariés interrogés. Ils peuvent en outre, s'ils le souhaitent, élargir ponctuellement ou durablement leur utilisation du dispositif Evrest en interrogeant par exemple les salariés d'une même entreprise, d'un même secteur, etc.

### Pour en savoir plus

- Retrouvez toutes les informations utiles sur Evrest, ainsi que les publications nationales, thématiques, sectorielles, par métier... sur le site national : <http://evrest.istnf.fr>
- Retrouvez les publications normandes (rapports régionaux, lettres Evrest en Normandie...) sur le site de l'OR2S : [www.or2s.fr](http://www.or2s.fr)

### Références bibliographiques

- INRS, Prévention et performance d'entreprise : panorama des approches et des points de vue, 2017
- INRS, Santé et sécurité au travail, Dossier « Employeur », 2018
- INRS, Santé et sécurité au travail, Dossier « Risques psychosociaux », 2018
- Malakoff Médéric, Santé et bien-être des salariés, performance des entreprises, 2016
- CnamTS, Direction des risques professionnels. Risque MP 2011 : statistiques de sinistralité, 2012
- Anact, Les indicateurs santé et qualité de vie au travail : les enjeux, 2016

### Méthode

*Ce document s'attache à présenter les données normandes selon la taille de l'entreprise d'exercice des salariés. En premier lieu, le profil des salariés selon ce critère a été étudié. Identifier ces profils est indispensable à l'interprétation des résultats. Les éventuelles différences repérées pourraient en effet être liées, non pas à la taille de l'entreprise d'exercice, mais au profil même des salariés. C'est pourquoi, pour l'ensemble des indicateurs présentés dans ce document, les données ont systématiquement été ajustées sur les caractéristiques sociodémographiques des salariés. La technique statistique utilisée, la régression logistique, permet de présenter des relations « toutes choses égales par ailleurs ». Elle détermine donc si tel ou tel indicateur (ici la taille de l'entreprise) peut avoir un effet indépendamment de tout autre (ici les caractéristiques sociodémographiques des salariés) sur l'indicateur étudié.*



Ce document a été publié en mai 2019 avec le soutien de l'ARS Normandie, la Direccte Normandie, la Carsat Normandie et le CHU de Rouen. Il a été rédigé par Angélique Lefebvre, Laëticia Rollin, François Michelot.

Directrice de la publication : Dr Élisabeth Lewandowski.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Antenne de Rouen : 115, bd de l'Europe - 76100 Rouen - Téléphone : 07 71 13 79 32 - Mail : [infon@or2s.fr](mailto:infon@or2s.fr) - Site Internet : [www.or2s.fr](http://www.or2s.fr)



GIS Evrest, Groupement d'Intérêt Scientifique, créé le 01 Janvier 2009